



**AGENZIA ITALIANA  
PER LA COOPERAZIONE  
ALLO SVILUPPO**

BUREAU DE DAKAR

**"Programme « PER6 » - Pour un système éducatif inclusif "**

**Sénégal : Éducation Inclusive**

**Appel à Projet – AID 11958**

**ERRATA CORRIGE**

**Concernant l'appel à projet (AID 11958), publié en date 31/01/2020 nous vous informons que le chapitre 9, page 26, sera modifié comme suit :**

*« L'OSC soumissionnaire, ou dans le cas de ATS, l'OSC chef de file :*

- *doit avoir une expérience préalable dans le domaine de l'éducation inclusive des enfants vulnérables d'au moins 2 ans. En particulier elle doit prouver une expérience avérée dans la gestion de projets visant à la scolarisation des enfants en situation de handicap.*
- *doit prouver une expérience préalable, en tant que chef de file, dans la gestion de projets d'un montant minimal de 500.000 euros. « (...)*

*Eventuels **partenaires** ou les co exécuteurs en cas de ATS :*

- *- doivent prouver une expérience dans au moins un de ces domaines : genre, protection de l'enfance, éducation, handicap, droits humains.*

*Si l'OSC soumissionnaire ne possède pas les critères décrits ci-dessus, elle doit impérativement:*

- *avoir une expérience préalable dans le domaine de l'éducation de base avec une expertise dans l'éducation inclusive des enfants vulnérables ;*
- *prouver une expérience préalable, en tant que chef de file, dans la gestion de projets d'un montant minimal de 500.000 euros.*
- ***être en partenariat avec des entités (voir paragraphe 11. Partenariats) ou en ATS avec des OSC** pouvant démontrer une expérience avérée d'au moins 2 ans dans le domaine de l'éducation inclusive des enfants en situation de handicap (en particulier la connaissance et l'application des approches et standards internationaux descendant de la Convention relative aux personnes en situation de handicap). (..) »*

Le présent chapitre modifié est partie intégrante de l'Appel à projet (AID 11958).

**Dakar, le 04/03/2020**